

**Institut d'Études Judiciaires
de la Martinique
(I.E.J.)**



**Campus Universitaire
97233 SCHOELCHER
Tél. : 05 96 72 73 80**

**51 Rue Lazare Carnot
97200 FORT DE FRANCE
Tél. : 05 96 73 90 01**

Directrice : Claire DEBOURG
*Agrégée des Facultés de Droit
Université des Antilles*

Président : Raymond AUTEVILLE
*Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre*

**CYCLE DES CONFÉRENCES SUR LES LIBERTÉS
ET DROITS FONDAMENTAUX 2018.**

CONFERENCE DU VENDREDI 10 JANVIER 2020 de 18 à 20 HEURES

***AMPHITHEATRE FRANTZ FANON
Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Économie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher***

« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DROITS DE L'HOMME »

51 rue Lazare Carnot
TELEPHONE: 05 96 73 90 01
auteville.com

97200 FORT DE FRANCE
avocat@cabinet-

N° SIREN : 505 037 853

Code APE : 9499Z

N° SIRET : 505 037 853 00015



PRESENTATION DE L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME

DE LA MARTINIQUE

L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DE LA MARTINIQUE (I.D.H.M.), association régie par la loi 1901, a été créé à l'initiative de Monsieur le Bâtonnier Raymond AUTEVILLE.

L'Assemblée Générale Constitutive a eu lieu à l'Amphithéâtre Frantz FANON, Faculté de Droit de la Martinique, le 30 avril 2008.

L'INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DE LA MARTINIQUE, depuis sa création :

- œuvre par tout moyen à la promotion et au respect des Droits de l'Homme ;
- développe l'information et la formation relative à l'étude, à la défense effective des Droits de l'Homme ;
- favorise la formation et les échanges des praticiens des Droits de l'Homme, et renforce, dans un but commun de protection des Droits de l'Homme, les liens unissant ces praticiens ;
- participe et organise des actions de formation théorique et pratique, dans le domaine des Droits de l'Homme et des Libertés publiques ;
- organise des manifestations de toute nature, et encourage la publication d'études de travaux, ou d'articles relatifs aux Droits de l'Homme ;
- nourrit des liens avec d'autres Instituts ou organismes, exerçant des activités dans le domaine des Droits de l'Homme.

INTERET DE LA CONFERENCE

L'intelligence artificielle (IA, ou AI en anglais pour Artificial Intelligence), c'est l'ensemble des moyens techniques mis en œuvre pour permettre aux machines d'imiter une forme d'intelligence réelle.

Les ordinateurs sont de plus en plus puissants et gèrent de plus en plus de tâches à la place de l'homme: les véhicules deviennent autonomes, des inscriptions administratives se font sur des plateformes électroniques qui gèrent tout ; les blockchains permettent désormais de sécuriser et de dématérialiser des transactions ; on parle même de justice prédictive ; la sécurité est organisée à partir de reconnaissance faciale ; les smartphones reçoivent et communiquent , à notre insu , une multitude d'information sur la vie privée de leurs utilisateurs.

L'intelligence artificielle rend souvent de grands services à l'homme et à la société, notamment en médecine, mais elle est aussi utilisée à des fins plus contestables, comme la surveillance généralisée ou la "notation sociale", en Chine, ou le projet d'une justice entièrement rendue par ordinateur.

Nombreux sont ceux qui ont mis en garde contre les risques d'atteinte à la vie privée, les risques de discrimination, les risques de manipulation de l'information et d'atteinte à toutes sortes de libertés et aux droits fondamentaux de l'homme.

Faut-il donc réellement s'alarmer ? Quelle est la part de fantasme des scénarios alarmants et alarmistes quant à notre futur ? N'existe-t-il pas un équilibre entre protection des droits de l'homme et l'intelligence artificielle ?

Voici quelques-unes des questions qui seront abordées. Bien entendu la conférence n'apportera pas de réponses à toutes questions, mais éveillera les consciences sur un sujet capital.

Raymond AUTEVILLE
Avocat à la Cour
Ancien Bâtonnier de l'Ordre
Président de l'IDHM.

PROGRAMME DE LA CONFERENCE



Allocution introductive

Monsieur le Bâtonnier Raymond **AUTEVILLE**
Président de l'IDHM



« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET DROIT DE L'HOMME »

Madame Claire **DEBOURG**
Agrégée des Facultés de Droit,
Professeur à l'Université des Antilles (Pôle Martinique),
Directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires Martinique



DEBAT



CLOTURE

Monsieur le Bâtonnier Raymond **AUTEVILLE**
Président de l'IDHM

PROCHAINES CONFERENCES

SUR LES LIBERTES & LES DROITS FONDAMENTAUX.

► **VENDREDI 07 FEVRIER 2020 : de 18 à 20 HEURES**

**Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher.**

**« CONNAISSANCE ET GESTION DU LITTORAL, L'EXEMPLE DE LA
MARTINIQUE. »**

➤ Monsieur Pascal SAFFACHE
Professeur des universités

► **VENDREDI 20 MARS 2020 : de 18 à 20 HEURES**

**Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher.**

**« LE DIALOGUE SOCIAL EN MARTINIQUE, UNE CONSTRUCTION A
PARFAIRE »**

➤ Monsieur Daniel ROBIN
*Président de l'Association de Médiation en Binôme Paritaire
Président fondateur de la CGPME
Conseiller Territorial de Martinique*

VENDREDI 27 MARS 2020 : de 18 à 20 HEURES

**Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher.**

« LES PARTICULARITES DE L'HERITAGE EN MARTINIQUE »

➤ Maître Murielle BELLEMARE
Notaire

► **VENDREDI 03 AVRIL 2020 : de 18 à 20 HEURES**

**Amphithéâtre Frantz FANON
Faculté de Droit & d'Economie de la Martinique
Campus Universitaire de Schœlcher.**

**« LE DROIT DE VIVRE DE SON TRAVAIL ,UN MODELE COLLECTIVISTE
MARTINQUAIS : LA SICA DE FONDS SAINT-JACQUES . »**

➤ Monsieur Guy FLANDRINA
Journaliste - écrivain